Informations de base	
2012/2093(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur le soutien à l'instauration d'une Journée européenne à la mémoire des Justes **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
10/05/2012	Décision du Parlement	T7-0205/2012	Résumé
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2093(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0205/2012	10/05/2012	Résumé

Déclaration sur le soutien à l'instauration d'une Journée européenne à la mémoire des Justes

2012/2093(DCE) - 10/05/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur le soutien à l'instauration d'une Journée européenne à la mémoire des Justes.

Rappelant l'importance morale que revêt le Jardin des Justes du mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, fondé par Moshe Beisky afin de rendre hommage aux personnes qui avaient apporté leur aide à des Juifs pendant la Shoah, le Parlement soutient l'appel lancé par d'éminents citoyens en faveur de l'institution, **le 6 mars de chaque année**, d'une Journée européenne à la mémoire des Justes pour rendre hommage à ceux qui se sont opposés, à titre individuel, au totalitarisme et aux crimes contre l'humanité.

Dans sa déclaration, le Parlement évoque la mémoire de toutes les institutions qui ont rendu hommage aux personnes ayant sauvé des vies lors de tous les génocides ou massacres (comme en Arménie, en Bosnie, au Cambodge et au Rwanda) et crimes contre l'humanité, perpétrés au cours des 20e et 21e siècles, ainsi que la mémoire tous ceux qui ont préservé la dignité humaine sous le nazisme et le totalitarisme communiste.